Sécurité sociale étudiante : ce qui change

PRISE EN CHARGE Plus besoin d'affilier votre enfant à une sécurité sociale étudiante

Si votre enfant devient étudiant à la rentrée scolaire prochaine, il restera affilié à votre MSA. Il bénéficiera également d'une baisse de sa cotisation annuelle étudiante.

Plus de démarches à réaliser

Dans le cadre de la nouvelle loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, le régime étudiant de sécurité sociale va être supprimé progressivement. Si vous avez un enfant qui fait sa rentrée pour la première fois dans l'enseignement supérieur en septembre 2018, il n'aura plus de démarches à faire pour être inscrit à la sécurité sociale. Il restera rattaché à votre régime de sécurité sociale agricole. Il a aussi la possibilité de rester couvert par votre complémentaire santé si cela est déjà le cas. Le mois qui suit ses 18 ans, il sera affilié au régime agricole avec son propre numéro de sécurité sociale. Il sera couvert gratuitement, en tant qu'assuré autonome. Il sera alors invité par courrier à transmettre un relevé d'identité bancaire (RIB). Il pourra également ouvrir son espace privé sur le site Internet de sa MSA et suivre ses remboursements de soins, télécharger son attestation de droits ou contacter en ligne sa MSA.

Des économies de 127 euros

La cotisation annuelle à la sécurité sociale étudiante de 217 euros sera supprimée et remplacée par une contribution à la vie étudiante d'un montant fixe de 90 euros. Cette somme est destinée à accompagner les étudiants au niveau social, culturel et sportif et pour favoriser l'accès à la médecine préventive. Si votre enfant est boursier, cette contribution n'est pas due. Si votre enfant est déjà étudiant au cours de l'année scolaire 2017-2018, il restera couvert par une mutuelle étudiante à la rentrée scolaire 2018-2019, puis sera rattaché au régime général de la Sécurité sociale à la rentrée scolaire 2019-2020.

Le régime étudiant de sécurité sociale disparaîtra définitivement le 31 août 2019.

Bon à savoir

En tant qu'étudiant, votre enfant bénéficie d'une assurance accidents du travail et maladies professionnelles. Elle le couvre pour les accidents survenus à l'occasion des stages en entreprise, sous certaines conditions.

La MSA Gironde accueille une délégation d'Azerbaïdjan

Le 29 juin, la MSA Gironde a reçu une délégation de Hauts fonctionnaires de l'Azerbaïdjan. Pour renforcer son action, la MSA est de longue date membre de réseaux et d'organisations sociales tant au niveau européen qu'international. C'est à ce titre qu'elle a été sollicitée, via la Caisse Centrale de la MSA, par l'Azerbaïdjan. A l'international, la MSA et ses partenaires répondent aux besoins exprimés par les populations rurales. La MSA apporte ainsi une expérience de plusieurs décennies nourrie de savoirs multiples pour l'accompagnement de la mise en place d'une couverture sociale solidaire en milieu agricole. L'objet de cette visite en Gironde était d'échanger sur le dispositif d'affiliation au Régime agricole et sur le système de Retraite.

La délégation reçue à la MSA Gironde

Puis par l'UDP Saint-Emilion et son Directeur Technique, Serge Huard

- **Sur le système de retraite**

L'Azerbaïdjan a mis en œuvre un système de retraite universel. La question posée est de savoir pourquoi ce dispositif s'avère peu attractif et pourquoi les agriculteurs n'ont pas recours à ce dispositif. Et comment faire en sorte d'amener sinon la totalité, du moins le plus grand nombre d'agriculteurs à cotiser ?

- **Sur l'affiliation, le parcellaire et le lien avec les partenaires**

L'Azerbaïdjan souhaite approfondir sa connaissance du système agricole français dans le domaine règlementaire et dans la gestion des adhésions.

L'objectif de cette visite était aussi de mieux comprendre le système d'affiliation.

L' AZERBAIDJAN

La situation actuelle des cotisants en agriculture

- Le secteur agricole emploie 36.2% de la population active soit 1,7 millions d'actifs
- Sur 1 504 000 propriétaires[1] de terre exerçant une activité agricole :
- Seuls 194 147 propriétaires en activité sont enregistrés par le SSPF2[2]
- et 11 018 (contre 9 774 en 2016) d'entre eux seulement payent une cotisation retraite selon la superficie et la qualité de la terre.

[1] CESD research groupe report 09/2017 page 22 source : National Statistic Committee in Satistical year book 2017 (tables 3.4 ; 3.10 ; 25.4). (1729600 actifs agricoles – 47 200 salariés – 178 422 indépendants = 1 503 978 propriétaires actifs agricoles)

[2] State Social Protection Fund

Lesparre : signature du contrat local de santé

Le 14 juin 2018 a été signé à Lesparre, le deuxième Contrat Local de Santé (CLS) du Pays Médoc 2018-2023 par les 19 partenaires. Parmi eux étaient présents à cette signature aux côtés de J.FREVILLE- Administrateur de la MSA Gironde : C.GOBIN Sous-Préfet de Lesparre, P. GOT- Conseillère départementale du canton Sud-Médoc, F.JEANSON - Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine déléguée à la santé et à la silver économie, C.LE MERCIER - Directrice-Adjointe de la Délégation Départementale de l'ARS Gironde et le Docteur A. ROCHE - Président du Conseil départemental de Gironde de l'Ordre des Médecins. Cette dynamique d'acteurs du territoire va permettre de mieux coordonner les politiques de santé, de réduire les inégalités et ainsi d'apporter une réponse sur-mesure aux besoins des personnes qui y vivent.

Le Contrat Local de Santé du Médoc 2018-2023 poursuivra plus particulièrement les axes suivants :

- Développer et renforcer des environnements favorables à la santé ;
- Améliorer la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent et soutenir la parentalité ;
- Renforcer l'accessibilité et le recours aux services de santé de proximité ;
- Favoriser les solidarités et lutter contre les exclusions.